

Juin 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

**L’INVENTAIRE FORESTIER ET FAUNIQUE NATIONAL (IFFN) PRESENTERA SES RESULTATS LE 29 JUIN 2021**

Après deux ans et demi de projet, l’Inventaire Forestier Faunique de la Côte d’Ivoire présentera ses résultats à l’occasion de l’atelier final qui se tiendra le 29 juin 2021 au Novotel en présence du Ministre des Eaux et Forêts et de nombreux partenaires techniques et financiers de la Côte d’Ivoire.

Ces résultats sont d’ores et déjà très attendus, le précédent inventaire forestier datant en effet de 1979 et uniquement sur la partie méridionale du pays. L’objectif de l’IFFN était d’actualiser les connaissances sur les ressources forestières et fauniques et de caractériser la pression anthropique sur ces écosystèmes.

Sur le volet « forêt », l’un des résultats les plus marquants de l’IFFN vient ainsi confirmer la forte déforestation de la Côte d’Ivoire. La couverture forestière nationale est en effet désormais estimée à 2,97 millions d’hectares ce qui représente 9,2% du territoire. Seulement 13,3% des forêts classées et 32,2% des aires protégées contiennent encore une couverture forestière.

Au cours des 60 dernières années, c’est donc 90% de la surface de la forêt ivoirienne qui a disparu, faisant de la Côte d’Ivoire un des pays en Afrique dont le taux annuel de déforestation est le plus élevé. A ce rythme, il restera moins de deux millions d’hectares de forêts en 2035 en Côte d’Ivoire et plus de forêt dans sa partie sud (hormis les aires protégées) … Cette projection est d’autant plus inquiétante qu’à la même date, la population ivoirienne pourrait atteindre plus de 37 millions d’habitants (contre 27 millions aujourd’hui).

Sur le volet « faune », les résultats sont aussi préoccupants. 120 espèces (ciblées) ont été recensées lors des inventaires mais 3 espèces seulement totalisent plus de 40% des observations (le lièvre, le guib harnaché et l’aulacode).

Confrontés au braconnage et à la destruction progressive de leur habitat naturel (ce qui occasionne des conflits homme/ faune de plus en plus fréquents), les grands mammifères ont quant à eux quasiment disparu.

34 espèces ont rejoint la liste rouge UICN (actualisation nationale) : 5 espèces sont en danger critique d’extinction (crocodile à nuque cuirassée, panthère, cercopithèque Diane, colobe magistrat et chimpanzé) et 9 espèces en danger d’extinction.

L’inventaire faunique met ainsi en évidence la nécessité de protéger, entre autres, les chimpanzés, les buffles et les éléphants.

Les résultats qui seront présentés lors de l’atelier final, seront repris dans un Atlas de la faune de Côte d’Ivoire qui sera publié à l’issue du projet.

Enfin, la présence humaine est importante dans les différents domaines cadastraux en vue de cultures de rente et vivrières. Ainsi, les forêts classées sont majoritairement occupées par des allogènes investis dans la cacaoculture alors que les autochtones sont plus impliqués dans le domaine rural pour la production d’anacarde.

Les résultats confirment la nécessité de mettre en place une structure pérenne pour poursuivre le travail engagé. Ce point sera en discussion lors de l’atelier. Il s’agira en effet de présenter le fonctionnement d’une future structure autonome et indépendante chargée d’assurer un suivi permanent des forêts et de la faune de Côte d’Ivoire.

**A propos d’IFFN :**

La maitrise d’ouvrage de l’IFFN est assurée par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF). Sa maitrise d’œuvre est assurée par une cellule d’Assistance Technique (AT) et par le consortium international composé d’ONF international, ONF Côte d’Ivoire, IGN France et IGN FI. La mise en œuvre nationale est assurée par la SODEFOR, l’ANADER et l’OIPR.

**Contacts**

Niagne Albert-Yves Lasme - MINEF, chargé de la composante C2D/CORENA/MINEF/IFFN

lnayfr@yahoo.fr - + 225 07 07 08 83 62 / 01 03 33 33 81

Pascal Cuny - ONFI, conseiller technique principal du projet IFFN

pascal.cuny@onfinternational.com, 07 87 24 48 91